

**Certificat d'examen de type
n° F-02-H-036 du 08 mars 2002**

**Organisme désigné par
le ministère chargé de l'industrie
par arrêté du 22 août 2001**

DDC/72/C011846-D2

**Analyseur de gaz BOSCH type BEA 250
(classe I)**

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure et de l'arrêté du 22 novembre 1996 relatif à la construction et au contrôle des analyseurs de gaz d'échappement des moteurs.

FABRICANT :

Robert BOSCH GmbH – KH – PR – Franz-Oechsle Stasse 4 – 73207 Plochingen – ALLEMAGNE

DEMANDEUR :

Robert BOSCH France – 32 - avenue Michelet – BP 170 – 93404 SAINT OUEN CEDEX

OBJET :

Le présent certificat complète la décision n° 00.00.851.006.1 du 4 décembre 2000 relative à l'analyseur de gaz BOSCH modèle BEA 250.

CARACTERISTIQUES :

L'analyseur de gaz BOSCH type BEA 250 faisant l'objet du présent certificat diffère du modèle approuvé par la décision précitée par sa version logicielle référencée 1.10-FRA.

Le numéro de version est accessible à partir de l'option "versions/paramètres" de la partie "essence" du mode "configuration" du menu principal.

Les autres caractéristiques restent inchangées.

SCELLEMENTS :

Les dispositifs de scellement de l'analyseur de gaz type BEA 250 restent inchangés.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

La marque de conformité au type constituée du numéro et de la date d'examen de type figurant sur la plaque d'identification des instruments concernés par le présent certificat est identique à celle fixée par la décision n° 00.00.851.006.1 précitée.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Les conditions particulières définies dans la décision n° 00.00.851.006.1 précitée restent applicables

DISPOSITIONS PARTICULIERES

Les instruments en service peuvent être modifiés conformément aux dispositions du présent certificat.

Dans ce cas, la description de l'intervention dans le carnet métrologique doit alors être mentionnée sous le libellé suivant : « mise en conformité avec les dispositions du certificat n° F-02-H-036».

Cette mise en conformité ne nécessite pas que les instruments subissent les épreuves de la vérification primitive.

DEPOT DE MODELE :

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire national d'essais (LNE) sous la référence DDC/72/C011846-D2, chez le fabricant et chez le demandeur.

VALIDITE :

Le présent certificat est valable jusqu'au 4 décembre 2010.

Le Directeur général

Marc MORTUREUX.